|  |  |
| --- | --- |
| Association des Jardins Familiaux  de la VILLE de RENNES  *Association régie par la loi du 1er juillet 1901*  *Siège social* : **6, rue Arthur Fontaine** 35000 RENNES | Rennes, le……………….. |
|  |  |
| **🕾**  02 99 79 12 57  Permanences :  **Mardi, mercredi, jeudi**  14 h 00 - 17 h 00 |  |
| Mail : [jardinsfamiliaux.rennes@orange.fr](mailto:jardinsfamiliaux.rennes@orange.fr)  <http://www.association-jardins-familiaux-rennes.fr> |  |

Ref courrier : VL/GR 2017-…..

Secteur : ……………….. Jardin : ….

Objet : **Maintien de l’attribution du jardin pour 2018**

Monsieur,

Nous vous remercions d’être venu à la convocation du …………. et d’avoir ainsi pu exposer les motifs qui vous ont empêchés de cultiver votre jardin en 2017.

Ou

Suite au courrier qui vous a été adressé le ……………., vous avez apporté les corrections demandées à votre jardin et vous en avez informé les membres du comité de secteur, afin qu’ils puissent en faire le constat.

Suite à cette rencontre/constat, le Comité Directeur de l’Association réuni le …………. a pris la décision de vous maintenir l’attribution du jardin **…..**  dans le secteur de **…………………**.

Nous vous rappelons que les jardins sont attribués pour être cultivés et que nous avons 300 demandes en attente.

Ou Nous vous rappelons qu’en adhérent à l’Association des Jardins Familiaux, vous vous êtes engagé à respecter le règlement intérieur et les statuts de l’Association.

La décision de maintien dans le jardin est donc prise à condition que vous respectiez l’engagement pris (devant nous), de cultiver à l’avenir votre jardin en conformité avec le règlement intérieur, et qu’il n’y ait pas de nouveau constats d’anomalies lors de la prochaine visite du secteur.

Nous vous recommandons de garder le contact avec les bénévoles du comité de secteur afin de leur signaler toutes difficultés.

Si les membres du comité de secteur et les services de la Direction des Jardins de la Ville font une nouvelle fois en 2018, le constat que vous ne respectez pas le Règlement Intérieur des Jardins Familiaux, la procédure sera reprise et pourra conduire au retrait de l’attribution du jardin.

Recevez, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le président de l’Association

Vincent LOUVEAU